

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECAPANT FACADE

Version:10



Date de révision: 10/03/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: DECAPANT FACADE HBF
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Décapant Universel pour Peinture
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: HBF - Le Futur Building II  
1280 Avenue des Platanes  
F-34970 LATTES  
France  
Tél: +33 4 67 68 34 52  
Télécopie: +33 4 99 53 92 23  
Courriel: contact@habitationbatiment.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: INRS : 01 45 42 59 59  
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245  
Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80  
Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11  
Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26  
Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22  
Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47
1. 5. Formule: /

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: \* Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 \*  
\* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 \*  
\* Irr. oc. 2B / H319 \*
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-  
- Attention -
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
2. 2. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.  
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P264 Se laver savon et eau soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 4. Intervention: P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):  
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.  
P370 En cas d'incendie:  
P378 Utiliser du sable, de la terre, une poudre chimique ou de la mousse pour l'extinction.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECAPANT FACADE

Version:10

Date de révision: 10/03/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	P362 Enlever les vêtements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
2. 2. 5. Stockage:	P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais.
2. 2. 6. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	COV: 970 g/l
2. 4. Dangers principaux:	/
2. 5. Autres dangers:	/

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:	Mélange de solvants
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1,3-dioxolane - N° Id: 605-017-00-2 - N° CE: 211-463-5 - N° CAS: 646-06-0 - Conc. (% pds) : 30 &lt; C &lt;= 60 - SGH : * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225</li><li>• alcool benzylique - N° Id: 603-057-00-5 - N° CE: 202-859-9 - N° CAS: 100-51-6 - Conc. (% pds) : 10 &lt; C &lt;= 15 - SGH : * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H332</li><li>• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] - N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 202-422-2 - N° CAS: 95-47-6 - Conc. (% pds) : 5 &lt; C &lt;= 10 - SGH : * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226 * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315 - (*) - Divers : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442</li><li>• acide formique - N° Id: 607-001-00-0 - N° CE: 200-579-1 - N° CAS: 64-18-6 - Conc. (% pds) : 1 &lt; C &lt;= 5 - SGH : * SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1A - H314 - (Skin Corr. 1A; H314: C &gt;= 90% - Skin Corr. 1B; H314: 10% &lt;= C &lt; 90% - Skin Irrit. 2; H315: 2% &lt;= C &lt; 10% - Eye Irrit. 2; H319: 2% &lt;= C &lt; 10%) - Divers : VME ppm = 5 - VME mg/m³ = 9 - VLE ppm = 10 - VLE mg/m³ = 19</li><li>• éthylbenzène - N° Id: 601-023-00-4 - N° CE: 202-849-4 - N° CAS: 100-41-4 - Conc. (% pds) : 1 &lt; C &lt;= 5 - SGH : * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225 * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - (H373 (organes de l'ouïe)) - Divers :</li></ul>

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECAPANT FACADE

Version:10

Date de révision: 10/03/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

VME ppm = 100 - VME mg/m<sup>3</sup> = 442 - VLE ppm = 200 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 884

• toluène

- N° Id: 601-021-00-3 - N° CE: 203-625-9 - N° CAS: 108-88-3

- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1

- SGH :

\* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225

\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 \* SGH08 - Danger pour la santé

- STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Repr. 2 - H361

- Divers :

VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 188

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
Calmer la victime, et la maintenir dans une position confortable.  
Enlever les vêtements souillés.  
Laver abondamment à l'eau.

4. 1. 2. Inhalation: Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime.  
En cas de malaise consulter un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.  
Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver immédiatement à l'eau abondante, y compris sous les paupières.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

4. 1. 5. Ingestion: NE PAS faire vomir.  
Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau ou du lait, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Irritant pour les yeux.

4. 2. 1. Inhalation: Des hautes concentrations peuvent provoquer: maux de tête

4. 2. 2. Contact avec la peau: irritation légère de la peau

4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

4. 2. 4. Ingestion: L'ingestion peut provoquer une perte de connaissance, des problèmes respiratoires aigus et une stimulation du système nerveux central.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Donner à boire une suspension, dans l'eau, de charbon actif.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) poudre sable

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
La combustion produit des gaz toxiques.  
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECAPANT FACADE

Version:10

Date de révision: 10/03/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- |  |   |
|--|---|
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s):  | Essayer de recouvrir le liquide avec de la poudre.<br>Refroidir les réservoirs / citernes / fûts adjacents par jet d'eau. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.  |

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- |  |   |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Assurer une ventilation adéquate.<br>En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat.<br>Evacuer le personnel vers un endroit sûr.<br>Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.<br>Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules.<br>Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:                           | Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.  |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:                         | Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.<br>Balayer et récupérer la substance répandue dans des récipients.<br>Éliminer comme déchet chimique.   |
| 6. 4. Référence à d'autres sections:   | /   |

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- |   |   |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation:   |   |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:   | Eviter le contact avec la peau et les yeux.<br>Formation possible de produits volatils inflammables.<br>Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation<br>Ne pas fumer.<br>A manipuler dans des locaux bien ventilés. Eviter le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes de pistolage. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:   | Eviter les décharges d'électricité statique.<br>Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.  |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):   | Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.<br>Maintenir les emballages bien fermés.<br>Manipuler et ouvrir les emballages avec précaution.   |
| 7. 2. Stockage:   |   |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver le récipient bien fermé.<br>Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.<br>Tenir à l'écart de flammes nues sources d'ignition  |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:   | /   |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage:  | Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.<br>Conserver dans l'emballage d'origine.   |
| 7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:   | Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.  |
| 7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:   | de même nature que celui d'origine  |
| 7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:   | /   |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):   | Décapage des peintures  |

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECAPANT FACADE

Version:10

Date de révision: 10/03/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

### 8. 1. Paramètres de contrôle:

#### 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 442 • acide formique : VME ppm = 5 - VME mg/m<sup>3</sup> = 9 - VLE ppm = 10 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 19 • éthylbenzène : VME ppm = 100 - VME mg/m<sup>3</sup> = 442 - VLE ppm = 200 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 884 • toluène : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 188

DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet

alcool benzylique CAS : 100-51-6

DNEL Court terme Inhalation (Travailleurs) 450 mg/m<sup>3</sup>

DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 90 mg/m<sup>3</sup>

DNEL Court terme Cutané (Travailleurs) 47 mg/kg bw /day

DNEL : Travailleur .Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée 9,5 mg/kg bw /day

DIOXOLANE CAS : 646-06-0

DNEL Long terme Orale (Travailleurs) 75 mg/kg bw /day

DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 5,7 mg/m<sup>3</sup>

DNEL : Travailleur .Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée 0,8 mg/kg bw /day

ETHYLBENZENE CAS : 100-41-4

DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 77 mg/m<sup>3</sup>

289 mg/m<sup>3</sup>

DNEL : Travailleur .Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée 180 mg/kg

TOLUENE CAS :108-88-3

DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 192 mg/m<sup>3</sup>

DNEL Court terme Inhalation (Travailleurs) 384 mg/m<sup>3</sup>

DNEL : Travailleur .Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée 384 mg/kg dw /day

ACIDE FORMIQUE CAS : 64-18-6

DNEL Court terme Inhalation (Travailleurs) 19 mg/m<sup>3</sup>

DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 9,5 mg/m<sup>3</sup>

---

PNEC : Predicted No Effect Concentration /Concentration sans effet prévisible sur l'environnement.

alcool benzylique CAS : 100-51-6

sol (agricole) 0,456 mg/ kg w w t

sédiment 5,27 mg/ kg w w t

sédiment marin 0,527 mg/ kg w w t

eau 1 mg/l

DIOXOLANE CAS : 646-06-0

DNEL Court terme Inhalation (Travailleurs)

eaux douces 19,7 mg/l

eau marine 1,97 mg/l

Sédiments d'eau douce 77,7 mg/kg dw t

Sédiments marins 7,77 mg/kg dw t

sol (agricole) 2,62 mg/kg dw t

STP 1 mg/l

ETHYLBENZENE CAS : 100-41-4

eaux douces 0,327 mg/l

eau marine 0,327 mg/l

Sédiments d'eau douce 12,46 mg/kg bw /day

STP 6,58 mg/l

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECAPANT FACADE

Version:10

Date de révision: 10/03/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	eaux douces 2 mg/l eau marine 0,2 mg/l Sédiments d'eau douce 13,4 mg/kg bw /day sédiment marin 1,34 mg/kg bw /day sol (agricole) STP 7,2 mg/l
8. 1. 2. Indice biologique:	Non déterminé.
8. 1. 3. Mesure(s) d'ordre technique:	/
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	Ne pas inhaler les vapeurs. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Filtre combiné, par ex. DIN 3181 ABEK si le produit forme des vapeurs.
8. 2. 2. Protection des mains:	gants résistants aux solvants gants en caoutchouc à l'alcool polyvinylique ou nitrile-butyle. gants en caoutchouc butyle Changer régulièrement les gants usés.
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié tablier résistant aux produits chimiques
8. 2. 4. Protection des yeux:	lunettes de protection Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.
8. 2. 5. Protection individuelle:	Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
8. 2. 6. Procédure(s) de surveillance recommandée(s):	/
8. 3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser la ventilation adéquate.
8. 5. Information(s) supplémentaire(s):	/

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	gel
9. 1. 2. Couleur:	incolore ambre
9. 1. 3. Odeur:	éthérée
9. 1. 4. PH:	3
9. 1. 5. Réserve alcaline/acide:	/
9. 1. 6. Point / intervalle d'ébullition:	75°C
9. 1. 7. Point / intervalle de fusion:	<- 20°C
9. 1. 8. Point d'éclair:	28°C
9. 1. 9. Température d'auto-inflammabilité:	> 270°C
9. 1. 10. Température de décomposition:	>270°C
9. 1. 11. Limites d'explosivité:	% Vol dans air 0.6-7 %
9. 1. 12. Inflammabilité (solide, gaz):	/
9. 1. 13. Propriété(s) comburante(s):	non

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECAPANT FACADE

Version:10

Date de révision: 10/03/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

9. 1. 14. Pression de vapeur:	170 mm Hg 20 for Methyl acetate
9. 1. 15. Densité gazeuse:	2.6 valable for Methyl acetate (air =1)
9. 1. 16. Densité relative (eau = 1):	1
9. 1. 17. Masse volumique apparente:	1 g/cm <sup>3</sup>
9. 1. 18. Viscosité:	> 5000 cPs
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	non
9. 2. 2. Liposolubilité:	non
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	soluble dans la plupart des solvants organiques
9. 2. 4. Coefficient de partage n-octanol/eau:	Non déterminé.
9. 2. 5. Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
9. 2. 6. Conductivité électrique:	/
9. 3. Autres données:	/
9. 4. Information(s) supplémentaire(s):	/

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable en conditions normales.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 4. Conditions à éviter:	Eviter les températures supérieures à 50°C
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Co <sub>2</sub> , CO

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	/
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	irritation de la peau
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Irritant pour les yeux.
11. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
11. 3. Sensibilisation:	Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.
11. 4. Toxicité chronique:	Non mutagène (test AMES).
11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer une dermatite.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECAPANT FACADE

Version:10

Date de révision: 10/03/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

11. 6. Effet(s) spécifique(s): Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.

11. 7. Information(s) supplémentaire(s): /

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: /
12. 2. Persistance et dégradabilité: Facilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Pas de bio-accumulation.
12. 4. Mobilité dans le sol: absorption / désorption
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus
12. 6. Autres effets néfastes: Rien
12. 6. 1. Toxicité aquatique:
- alcool benzylique CAS : 100-51-6  
OECD 201NOEC 310 mg/l algues Pseudokirchneriella- subcapitata72h  
ISO 8192 Toxicité aiguë - aquatique CE50 390 mg/l Bactéries 24 heures  
OECD 202 Daphnia sp.Aiguë CE50 230 mg/l Daphnie -Daphnia 48 heures
- DIOXOLANE CAS : 646-06-0  
CL50 poisson 1 95,4 mg/l  
CE50 Daphnie 1 772 mg/l  
ErC50 (algues) 877 mg/l  
NOEC chronique poisson 546,3 mg/l  
NOEC chronique crustacé 197,4 mg/l  
NOEC chronique algues 877 mg/l
- ETHYLBENZENE CAS : 100-41-4  
Administration orale (rat) DL50 > 3500 mg/kg  
Administration cutanée (lapin)DL50 > 15000 mg/kg  
Inhalation (rat)CL50 > 17000 mg/m<sup>3</sup> /4H  
ATE (poussières, brouillard)1,500 mg/l/4h
- XYLENES CAS :1330-20-7  
Administration orale (rat) DL50 3523 mg/kg  
Administration cutanée (lapin) DL50 12126 mg/kg  
Inhalation (rat) CL50 27 mg/l/4h
- TOLUENE 108-88-3  
Administration orale (rat) DL50 3000 - 6000 mg/kg  
Administration cutanée (lapin) DL50 8400 - 18000 mg/kg  
Inhalation (rat) CL50 28,1 mg/l/4h CL50  
inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h) 28,1 mg/l/4h  
ATE (par voie orale) 3000,000 mg/kg  
ATE (dermique) 8400,000 mg/kg  
ATE (vapeurs) 28,100 mg/l/4h
12. 6. 2. Toxicité bactériologique: Non déterminé.
12. 6. 3. Toxicité pour les oiseaux: Non déterminé.
12. 7. Potentiel de formation d'ozone photochimique: non
12. 8. Information(s) générale(s): Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECAPANT FACADE

Version:10

Date de révision: 10/03/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

12. 9. Information(s) supplémentaire(s): /

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: régénération / purification par des techniques chimiques ou physiques
13. 2. Emballages contaminés: Les récipients vides peuvent être mis en décharge après nettoyage en suivant les règlements locaux.  
Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques:
13. 4. Information(s) supplémentaire(s): consulter les autorités régionales

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU: 1993
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.  
CONTIENT : ETHERS INFLAMMABLES
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14. 3. 2. Groupe d'emballage: III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 3
14. 3. 4. Code danger: 30
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales: 1 274 601 640E
14. 3. 6. Instructions d'emballage: P001 IBC03 LP01 R001
14. 4. Voies maritimes (IMDG):
14. 4. 1. Classe: 3
14. 4. 2. Groupe d'emballage: III
14. 4. 3. Polluant marin: non
14. 4. 4. N° FS: F-E, S-E
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG: 3
14. 4. 6. Instructions d'emballage: P001 LP01
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):
14. 6. Dangers pour l'environnement: Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Porter des gants appropriés
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Produit classé , respecter les consignes de transport des marchandises dangereuses .

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECAPANT FACADE

Version:10

Date de révision: 10/03/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

14. 9. Autre(s) information(s): /

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Réglementation relative aux installations classées :  
ICPE : 4331 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.  
Catégorie SEVESO III : Liquides inflammables CAT II & III
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Tableaux des maladies professionnelles selon le code du travail :: Tableau 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
15. 3. Avis ou remarques importantes: /

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): /
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H332 Nocif par inhalation.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
16. 3. Avis ou remarques importantes: /
16. 4. Restrictions: /
16. 5. Recommandation(s): /
16. 6. Références et / ou bibliographie: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 7. Conseils relatifs à la formation: Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit
16. 8. Information(s) supplémentaire(s): Acronymes et abréviations  
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA : International Air Transport Association. CAS : Chemical Abstracts Service  
DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet  
N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP  
PBT : Persistant, Biocumulable & Toxique  
PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Biocumulable.  
VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.)  
VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.)  
DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DECAPANT FACADE

Version:10

Date de révision: 10/03/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

exposée à cette substance pendant une période donnée.

CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée.

CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée

### 16. 9. Historique:

16. 9. 1. Date de la première édition:	29/10/10
16. 9. 2. Date de la révision précédente:	07/07/2015
16. 9. 3. Date de révision:	10/03/2016
16. 9. 4. Version:	10
16. 9. 5. Révision chapitre(s) n°:	2,3,8,11,12
16. 10. Réalisé par:	HBF sds+